

UNE APPLICATION DE LA MÉTHODE DE CONFRONTATION EN DÉMOGRAPHIE

Bernard LACOMBE

*Démographe de l'ORSTOM
Mission ORSTOM à Tananarive*

Introduction

Les statistiques démographiques des pays où l'état civil est déficient et où une tradition de recensements et d'enquêtes n'est qu'à ses débuts présentent deux défauts majeurs : leur complétude n'est jamais réalisée et leur exactitude reste toujours sujette à caution.

Pour y remédier, de nombreuses méthodes ont été mises au point afin de compléter, de corriger et d'ajuster les données disponibles en séries cohérentes et plausibles.

Les pays africains d'expression française, en particulier, ont des données démographiques d'une représentativité très incertaine. Les unités d'habitations ne sont jamais très exactement connues car aucun recensement, ou presque, n'y a été réalisé, les âges sont estimés et les pyramides des âges qui ont été établies jusqu'à présent sont déformées par les défauts de l'appréciation de l'âge. Aucune table de mortalité n'a pu être jusqu'à présent établie. Même les taux de mortalité et de natalité sont plutôt connus comme ordre de grandeur que comme indices correctement observés.

Si l'on prend l'exemple de Madagascar, pays pour lequel nous connaissons l'estimation mathématique de ces taux l'on voit que le taux de mortalité, établi à 25 ‰ est compris entre 22 ‰ et 28 ‰ (à 95 %) ; quant au taux de natalité, établi à 46 ‰, il est compris entre 42 ‰ et 50 ‰ (à 95 %).

S'il en est ainsi pour ces taux qui ne sont qu'une première et grossière approche des faits démogra-

phiques, que dire des autres indices comme ceux de la mortalité dans l'enfance, de la fécondité.

Avant donc d'aborder notre sujet peut-être est-il nécessaire de tracer le tableau, non de nos connaissances sur la démographie africaine — ce qui nous entraînerait trop loin du sujet et sera abordé en contrepoint des résultats que nous présenterons dans cet article — mais des méthodes utilisées par les démographes pour obtenir une information démographique valable.

Les sources administratives de la démographie

Les données produites par l'administration ont déçu. Coloniale ou post-coloniale, l'administration recherche les actifs soumis à l'impôt de capitation et se désintéresse des jeunes et des vieillards non-imposables.

Cette liaison entre le recensement administratif et l'impôt amène à des sous-estimations des groupes non-imposables et à la surestimation des jeunes gens qui migrent d'une zone à l'autre en quête de revenus monétaires et qui sont recensés et imposés tant dans leur village d'origine que dans celui où ils résident temporairement : au Sénégal dans la région arachidière (zone centrale du pays où la culture de l'arachide représente la moitié des surfaces cultivées), se faire compter plusieurs fois entraîne l'avantage d'obtenir autant de fois le lot de semences d'arachide que l'on a été imposé. Cet avantage contrebalance, et au-delà, l'obligation de payer l'impôt. Par ailleurs une femme,

payant la moitié de la somme imposée pour un homme, reçoit en conséquence la moitié du lot de semences d'arachide d'un homme. En certains villages s'est donc instaurée l'habitude de fausser la déclaration du sexe et dans un groupe de villages d'un arrondissement du Sénégal nous avons trouvé un rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) de 280. Mais cette tendance n'est pas uniforme ; quand la culture de l'arachide n'est plus dominante, échapper à l'impôt et donc au recensement, devient un objectif pour les populations.

Cependant aucune correction n'est possible étant donné la forte variabilité des conditions et des situations géographiques et celle des réactions des groupes sociaux à l'impôt.

Globalement la population est sous-estimée et sa pyramide des âges, quand celle-ci est fournie, n'est qu'un pâle reflet de la pyramide réelle.

Madagascar doit être le seul état où les recensements administratifs surestiment la population du pays, conséquence de la forte mobilité de la population malgache.

L'utilisation des documents administratifs est donc restée très difficile et malgré toutes les manipulations auxquelles on a pu soumettre ce type de données les résultats restent fort sujets à caution.

Une exception cependant est l'étude réalisée par J. HURAUULT (1970) au Cameroun mais les conditions de sa réalisation sont si particulières que sa répétition est douteuse. Avec d'autres données le principe reste applicable (J. VAUGELADE, 1972).

L'état civil est déficient en zone rurale où très peu d'événements sont enregistrés : au Sénégal 10 à 30 % des naissances, 2 à 5 % des décès.

Mis à part les pays d'Afrique du Nord et Madagascar, l'état civil ne fonctionne correctement qu'en zone urbaine. Mais l'effet d'attraction des villes, qui sont des centres sanitaires, gonfle l'enregistrement et hors les grandes métropoles et les pays déjà cités l'exploitation de l'état civil reste difficile.

Ces carences ont obligé les démographes à se tourner vers des enquêtes directes. De 1955 à 1966 des enquêtes rétrospectives par sondage à un seul passage furent réalisées ; puis une autre méthode, dite à passages répétés, s'est progressivement mise en place, d'abord au Sénégal puis au Cameroun et Madagascar à titre expérimental. Cette méthode est depuis appliquée à l'échelle nationale en Tunisie, au Maroc, au Sénégal (ORSTOM, INSEE, INED, 1971). Une autre méthode est également utilisée qui confronte deux sources (PRADEL de LAMAZE, F., 1972).

De ce bref tableau ressort le manque de recensements mais l'idée qui semble s'imposer actuellement est de greffer des enquêtes par sondage à passages répétés sur un recensement aussi léger que le permettrait la pression des administrations intéressées par l'obtention de données démographiques.

Tel est le cadre de l'effort réalisé pour l'amélioration des données démographiques par la recherche de nouvelles méthodes et de nouvelles sources, et c'est dans ce cadre que se place l'expérience que nous allons maintenant décrire (LACOMBE B., 1970).

La méthode et ses conditions d'application

L'idée initiale reposait sur la possibilité d'exploiter les registres paroissiaux africains comme le sont ceux de la France des 17-18^e siècles.

Deux possibilités s'offraient :

— soit assimiler l'enregistrement des registres paroissiaux à celui d'un état civil imparfait ou incomplet, — à l'image de ce qui est réalisé pour la France des 17-18^e siècles (BIRABEN J.N., FLEURY M., 1960) ou de ce qui a été fait en Algérie pour l'état civil (*cf.* Bibliographie), et chercher en redressant la sous-estimation à apprécier les indices démographiques fondamentaux.

— soit se cantonner à l'étude ponctuelle d'une paroisse mais en effectuant alors une étude approfondie des faits de population.

Pour la France ancienne, l'INED avec L. HENRY utilise les deux méthodes qui se complètent heureusement (FLEURY M. et HENRY L., 1965).

Pour le Sénégal, pays essentiellement musulman, le choix ne se posait même pas. La solution « étude ponctuelle » s'imposait : l'implantation des missions catholiques est très lâche et leur fondation est d'ancienneté très inégale selon le lieu.

Cependant, très vite il apparut que l'on pouvait dépasser le stade d'une simple copie de la méthode historique appliquée en Europe. Les populations christianisées le sont depuis une période assez courte : 50 à 100 ans et la majeure partie des personnes inscrites sur les registres paroissiaux est donc vivante. C'est de là qu'est venue l'idée de confronter les données du dépouillement des registres avec une enquête démographique classique.

La paroisse où l'étude fut réalisée est celle de Palmarin, dans l'estuaire de Saloum au Sénégal, entre Dakar et Bathurst (voir carte en figure 1).

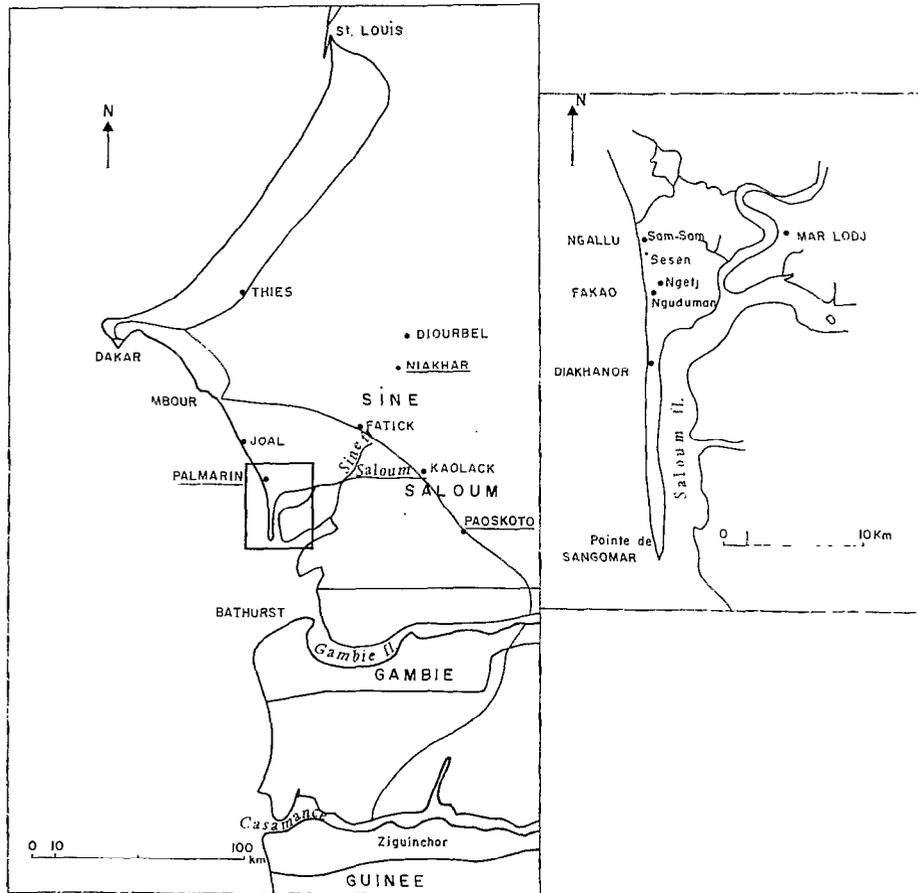


FIG. 1. — Carte de situation

Cette paroisse regroupe plusieurs villages, inégalement christianisés et inégalement desservis par la mission. A l'essai il s'est révélé qu'un seul d'entre eux pouvait faire l'objet de notre enquête, celui de Fakao où est d'ailleurs située la mission de Palmarin.

L'enquête

LES ÉTAPES DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée en plusieurs phases :

(1°) Le dépouillement et la transcription de la totalité des documents de la mission sur fiches individuelles.

Ces documents étaient :

- les registres de baptêmes, de sépultures, de mariages,
- les fichiers des baptisés,
- les « états d'âmes » qui sont des recensements de la population baptisée de la paroisse, mais qui pour Fakao portaient également la population non-catholique.

Ces documents se recoupaient certes, mais pas totalement. C'est ainsi que les fichiers contenaient des dates de décès alors que la sépulture chrétienne n'avait pas laissé de traces ou bien n'avait pas eu lieu (cas des morts en mer), le registre de baptêmes ne portant alors généralement que la mention « décédé ».

(2°) Ces fiches ont été confrontées et complétées ; les doubles furent éliminées.

(3°) Des classements successifs et l'utilisation des états d'âmes ont permis l'établissement de fiches de famille. Tout couple, constitué à un moment ou à un autre, décelé d'une manière ou d'une autre, a eu une fiche de famille.

(4°) Une enquête de terrain a alors eu lieu. Elle s'est déroulée sur trois plans :

— un recensement de population, actualisé au 1^{er} janvier 1966 ;

— une enquête sur les personnes relevées dans les documents paroissiaux. L'enquête précisait leur devenir : vivants avec leur lieu de résidence ou décédés et alors la date du décès ou leur âge au décès ;

— une enquête sur toutes les femmes recensées par les travaux précédents. L'investigation portait sur leur passé matrimonial et génésique. Pour celui-ci en particulier il était demandé la liste de leurs enfants. Cette liste était confrontée avec celle que nous avons en notre possession (reconstituée à partir des registres et états d'âmes). Les intervalles entre naissances, quand ils s'écartaient de la norme de 2 ans, faisaient l'objet d'un soin plus attentif.

Pour les femmes décédées ou absentes du village lors de notre enquête, nous tentions d'obtenir quelques renseignements permettant de redresser l'information recueillie précédemment.

(5°) Les documents finals obtenus étaient :

— un fichier des individus natifs de Fakao, décédés ou vivants et résidants ou émigrés,

— un fichier des familles (couples féconds ou non).

Pour certaines familles nous possédions une information sûre quant à une durée d'observation de l'âge de la mère ou de la durée du mariage, que des naissances se soient ou non produites — l'observation devant être indépendante des naissances — ou bien qu'il soit possible de calculer au moins un intervalle entre naissances successives de rangs connus. Les renseignements concernant ces familles ont été retranscrits sur des fiches de fécondité mises au point par L. HENRY (FLEURY M. et HENRY L., 1965). Ces fiches permettent le calcul des intervalles entre naissances, le calcul de la fécondité selon l'âge de la femme, et le calcul de la fécondité selon la durée du mariage.

CRITIQUE DE L'ENQUÊTE

L'ensemble de notre travail a présenté le défaut principal de ne pas séparer systématiquement les

différentes sources et de ne pas procéder à trois enquêtes séparées :

— l'une uniquement fondée sur les documents paroissiaux,

— l'autre étant uniquement une enquête de terrain de type rétrospectif,

— la dernière étant la confrontation des deux et la résolution sur le terrain de contradictions qui apparaissent entre les deux.

La description de notre travail montre bien que le deuxième volet fait défaut.

Une enquête qui répéterait cette expérience se devrait de ne pas renouveler cette erreur.

Définitions des concepts

POSITION DU PROBLÈME

Dans une étude à petite échelle comme celle-ci (3 800 habitants, dont 800 émigrés et au total 4 600 individus fichés : 3 800 + 800 décédés), la possibilité d'accorder un examen approfondi à chaque élément ou cas amène à utiliser des définitions et concepts descriptifs légèrement différents de ceux utilisés dans les enquêtes démographiques à large échelle.

En effet quand une étude couvre un univers statistique important les critères doivent être définis avec une certaine rigidité si l'on ne veut pas rendre le travail de contrôle et de traitement impossible vu la masse des données. Dans une étude restreinte on peut au contraire examiner à loisir chaque cas et attribuer au même cas un « destin statistique » différent selon le calcul projeté.

Il en est ainsi des enfants décédés qui peuvent être conservés comme « événement » pour l'étude de la fécondité de leur mère, mais exclus dans l'étude de la mortalité dans l'enfance (car ils seraient nés ou décédés hors de la paroisse).

Cette liaison, très étroite, qui existe entre les critères de définition et la problématique d'une enquête, ou d'une exploitation particulière d'un problème défini dans une étude, est en général négligée et presque systématiquement passée sous silence quand, empiriquement, elle a été prise en compte. Ce fait explique la difficulté de comparer les résultats d'enquêtes hétérogènes dans les méthodes mais qui présentent les « mêmes » résultats.

Le cas est particulièrement évident quand on étudie les migrations. Ainsi un sociologue avait pris comme critère de la migration définitive le fait que le migrant avait pris son troupeau avec lui. Particulièrement adéquat à la problématique et à l'ethnie de cette étude sociologique, ce critère ne peut être conservé à l'échelle d'une enquête statistique.

Cette remarque étant faite nous allons exposer maintenant quelques exemples des critères de définition utilisés dans notre étude.

POPULATION DE RÉFÉRENCE

La *population de référence* est celle des *natifs de Fakao*. Elle se définit en fonction de deux critères :

- la parenté, critère vertical, généalogique ;
- la possession de terres de culture, critère horizontal, spatial.

Pour notre étude la population de Fakao est donc l'ensemble de la population de droit, native de Fakao. Cette population est composée d'individus ayant des relations de parenté consanguine et/ou d'alliance et qui ont des terres de cultures sur le territoire traditionnel de Fakao.

Un seul de ces critères est insuffisant. Sont donc exclus de cette population :

- les époux étrangers des femmes natives de Fakao. Quoique matrilineaire la société s'érige à laquelle appartient le village étudié est virilocale : l'épouse rejoint le domicile du mari, et donc ne demeure plus à son lieu de naissance.

Notons que la réalité des faits est parfois complexe : le neveu utérin rejoignant parfois son oncle (c'est-à-dire le frère de sa mère) et le mariage préférentiel étant le mariage avec la cousine croisée matrilatérale (fille du frère de la mère), dans certains cas on a parfois l'impression que c'est l'époux qui rejoint le domicile de sa femme. Alors que pour être exact il a rejoint le domicile de son oncle pour quelques années et a épousé ensuite la fille de cet oncle. Mais cette situation suppose non seulement qu'il rejoigne le domicile de son oncle mais que de plus il en obtienne des terres de culture. Car les terres de culture s'héritent de père en fils comme tous les droits d'usage quand les droits éminents (troupeaux, pirogues, terres non cultivées) s'héritent d'oncle à neveu utérin dans le lignage maternel.

- les épouses étrangères résidant hors de Fakao, quel que soit le lieu de résidence de leur époux natif

de Fakao, c'est-à-dire que celui-ci soit résident ou émigré.

En effet la pratique des migrations saisonnières et des voyages amène certains hommes à avoir une seconde épouse hors de leur village.

Les enfants de ces unions sont comptés comme natifs s'ils résident à Fakao et comme étrangers s'ils résident en dehors.

N'ont été exclus de la population soumise à notre étude que les enfants d'émigrés ne résidant pas à Fakao : les renseignements possédés sur eux étaient hétérogènes et biaisés.

RÉSIDENTS ET ÉMIGRÉS

La distinction entre *résidents* et *émigrés* posait un délicat problème. En effet une continuité existe entre les résidents de fait et ceux qui ne vivaient pas au village lors de l'enquête par l'intermédiaire du groupe très important des travailleurs saisonniers (villageois allant exercer divers métiers lors de la morte saison des travaux agricoles).

Le critère alors introduit a été la présence ou l'absence au village durant l'hivernage (saison des pluies) pour cultiver ses propres terres. Le résident est donc celui qui a cultivé durant l'hivernage 1965, les autres sont des émigrés. La date d'émigration n'est pas celle de la dernière visite mais la première année où l'émigré n'a pas cultivé au village.

Cette définition est opératoire grâce aux étroites relations entretenues par les émigrés avec leur village d'origine.

La famille conserve, même pour les urbains, une grande force. En Afrique Noire généralement la société villageoise a plusieurs fonctions : entre autres celle de pourvoyeuse d'épouses et d'assurance collective mutuelle. D'où les retours plus ou moins longs et fréquents qui sont effectués au village. Par ailleurs la population émigrée sert de réseau d'accueil aux saisonniers qui, chaque année, partent à la recherche de revenus monétaires pour payer l'impôt, l'école et satisfaire leurs divers besoins.

LES POPULATIONS DE BASE ET SOUS-GROUPES D'ANALYSE

L'existence de deux sources de données : registres et enquête de terrain a amené à considérer deux sortes de population de base pour les calculs.

En effet le fichier des individus se composait :

- de la population en 1966, résidents et émigrés ; catholiques et musulmans ;
- des individus baptisés, vivants ou décédés ;
- d'individus non baptisés et décédés relevés à la suite des multiples recoupements opérés ou lors de la constitution des généalogies.

Cette diversité entraînait une très grande hétérogénéité dans la qualité des données disponibles et les deux types d'analyses possibles, transversale et longitudinale, exigeaient que des choix soient effectués :

— l'analyse transversale du recensement a donc porté sur la totalité des individus vivants, natifs du village, quels que soient leur religion et leur lieu de résidence. C'est la population native de Fakao ;

— l'analyse longitudinale n'a pris en compte que les catholiques vivants ou décédés. Cet ensemble se compose de baptisés (vivants ou décédés) et de décédés non baptisés mais qualifiés de catholiques car décédés en bas âge et enfants de catholiques. Ils auraient été baptisés s'ils avaient vécu suffisamment pour l'être.

APPLICATIONS

L'intérêt de cette distinction est d'élargir considérablement les possibilités de traitement de l'information en la divisant en sous-groupes homogènes pour un problème donné.

En effet les conversions au catholicisme ont commencé dès 1930, mais jusqu'en 1940, le missionnaire ne résidait pas en permanence et l'information obtenue présente des manques. Cependant l'interview des femmes permet de combler cette carence pour les biographies génésiques et donc l'étude de la fécondité utilise la totalité des informations recueillies par le dépouillement des registres paroissiaux depuis 1930 et complétés par l'enquête. Les documents paroissiaux apportent les 3/4 des données disponibles et le 1/4 restant est fourni par l'enquête.

Par contre la mortalité dans l'enfance ne peut être étudiée que depuis 1940. Car la totalité des adultes a, à ce moment là (autour de 1938), choisi d'être catholiques ou musulmans (seules les personnes âgées refusant de quitter la religion traditionnelle) et c'est l'année de l'installation définitive de la Mission. Les documents paroissiaux enregistrent donc la quasi-totalité des événements se produisant dans la population catholique et une étude de la mortalité dans l'enfance devient possible. En effet l'apport de l'enquête

te à la totalité de l'information tombe du 1/4 qu'il était avant 1940, à 1/10 après, pour n'être dans les 10 à 15 dernières années (depuis 1955-57) que de 3 à 5 %.

Il faut noter que ces proportions ne portent que sur les événements, mais l'enquête rétrospective a eu un but essentiel en redressant l'information. C'est par elle qu'ont été obtenus le rang exact des enfants, l'âge au décès, le mois du décès... Son apport est donc principalement qualitatif.

Enfin ces données d'ordre historique ne peuvent porter que sur le sous-ensemble catholique. Le sous-ensemble non-catholique lui ne pouvait être inclus dans l'étude historique, de type longitudinal, il ne pouvait être utilisé que pour l'analyse transversale du recensement réalisé en 1966.

L'enquête rétrospective ayant consisté principalement dans l'interview des femmes, il est apparu important de distinguer l'information sur la fécondité dans deux groupes de femmes : les femmes interrogées d'une part (dites vues) et les autres (dites non-vues). L'étude de la différence entre ces deux groupes montre que l'information a été améliorée de 20 % par l'interview directe de la femme.

Il aurait été intéressant d'effectuer la même distinction pour la mortalité dans l'enfance (avant 5 ans) mais cela n'a pas été réalisé.

Les 583 familles retenues pour l'étude de la fécondité étaient divisées en plusieurs groupes d'inégale importance : selon que la date de mariage est connue et selon l'ancienneté de cette date ; selon que la date de naissance de la femme est connue exactement ou estimée ; selon que la date de fin d'observation est inconnue, connue ou estimée soit par décès d'un des conjoints soit par séparation, ou divorce, connue exactement et donnée par la date de l'enquête qui est alors la date de fin d'observation.

Après ces quelques exemples méthodologiques nous allons aborder maintenant les principaux résultats de cette étude.

Résultats

PYRAMIDE DES AGES

Un premier résultat est l'obtention d'une pyramide des âges régulière.

Les pyramides des âges africaines présentent toutes le même défaut : un creux entre 10 et 30 ans, tant

pour les hommes que pour les femmes. Ce creux a été au début attribué à une crise liée à la guerre, mais comme le défaut se reproduisait dans toutes les pyramides, quels que soient le pays et la date de l'enquête, il a bien fallu l'attribuer à un biais systématique de l'estimation des âges.

Rappelons que le temps dans des sociétés agricoles sans écriture n'est pas l'objet d'un découpage très strict. L'année est comptée en mois lunaires et le temps vécu est celui des travaux agricoles et de la climatologie qui subissent de grandes variations d'une année à l'autre. L'âge au-delà de deux ou trois ans est flou numériquement parlant. Car l'âge est un phénomène social. Ainsi les jeunes gens au-delà de 15 ans (qui s'appellent eux-mêmes fréquemment des « enfants ») se déclarent moins de 20 ans à une enquête. Mais sitôt mariés il s'en attribuent 30. Différents essais ont été effectués pour corriger cette tendance et quelques enquêtes ponctuelles ont tenté de partir de l'âge « social » pour trouver l'âge « vrai » et passer d'une classification inhérente à un certain type de société pour l'adapter à la classification adoptée par les états modernes.

Le fait que la pyramide de FAKAO ne présente pas ces creux caractéristiques entre 15 et 30 ans révélés par les enquêtes africaines montre que quand l'âge est exactement connu la pyramide des âges est cohéren-

te. Ceci est un des premiers acquis de l'utilisation des dates de naissances relevées grâce aux baptêmes à la naissance.

FÉCONDITÉ DES FEMMES ET FÉCONDITÉ DES MARIAGES

Un autre résultat provenant de la possession des dates de naissance est la possibilité d'obtenir des quotients de fécondité exacts pour les femmes nées depuis 1930 et baptisées à la naissance. L'observation a ainsi montré que le groupe d'âge 15-19 ans pour la femme est moins fécond que le groupe 20-24 ans.

L'intervalle moyen mariage-première naissance (intervalle -1, dit intervalle protogénésique) est de 19 mois pour les femmes mariées à 15-19 ans contre 11 mois pour celles mariées à 20-24 ans. Ce résultat de moindre fécondité des femmes de moins de 20 ans est donc conforme aux observations générales, et permet de juger de la qualité des résultats présentés.

La comparaison de la fécondité selon l'âge de la femme et de la fécondité selon la durée de mariage montre que le régime démographique de la population étudiée est un régime non-malthusien. L'âge de la femme étant le facteur principal de la fécondité.

Ceci est très clair dans la lecture des tableaux suivants I et II.

TABLEAU I. — Fakao : Taux de fécondité légitime selon l'âge de la femme.

Age au mariage	Age de la femme						
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
15-19 ans	0,33	0,39	0,35	0,33	0,32	0,13	0,05
20-24 ans		0,39	0,36	0,34	0,30	0,25	0,06
Ensemble : 15 à 24 ans	0,328	0,387	0,353	0,338	0,315	0,168	0,053

TABLEAU II. — Fakao : Taux de la fécondité légitime selon la durée du mariage.

Age au mariage	Durée du mariage (en années)						
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34
15-19 ans	0,36	0,39	0,33	0,32	0,25	0,07	0,01
20-24 ans	0,39	0,35	0,32	0,31	0,19	0,00	0,00
Ensemble 15 à 24 ans	0,370	0,376	0,326	0,318	0,234	0,054	0,000

INTERVALLES ENTRE NAISSANCES

Une autre série statistique est celle des intervalles entre naissances, exprimés en mois, selon le rang de l'intervalle, chez les familles complètes. Les familles complètes sont celles pour lesquelles la femme a en fin d'observation 45 ans et au-delà. Nous ne donnons

pas la totalité du tableau (que l'on trouvera p. 141, tableau XXVII, dans l'ouvrage cité en référence). Le tableau III résume l'information et présente l'intervalle moyen en mois selon la parité pour les seules familles complètes. L'intervalle protogénésique n'est pas disponible car aucun mariage n'était de date connue pour les familles complètes.

TABLEAU III. — Fakao : Familles complètes. Intervalles moyens en mois entre naissances selon le rang de l'intervalle. (mois et dixièmes pour l'ensemble)

Rang												
-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	Ensemble
<i>x</i>	32	35	37	36	34	33	36	32	31	28	34	34,5

Deux autres séries semblables ont pu être comparées à ces données :

— celles de la France des 17 et 18^e siècles (LERIDON H., 1967),

— celles du Japon en 1952 (HENRY L., 1954).

Les données françaises ont été obtenues par l'exploitation des registres paroissiaux, celles du Japon par enquête directe. Les données de Fakao sont semblables à celles du Japon et ces deux séries marquent une fécondité différente de celle fournie par la série de la France ancienne.

En l'absence de limitation des naissances consciemment organisée, les sociétés en cause obtiennent des niveaux de fécondité semblables alors que les moyens mis en œuvre (ou bien, pour s'exprimer autrement, les causes de tels niveaux de fécondité) peuvent être très hétérogènes (recul de l'âge au mariage, séparation des époux, allaitement prolongé,...).

D'autres résultats, peu fréquemment obtenus, ont pu être fournis sur la fécondité. Citons :

— les probabilités d'agrandissement des familles selon le nombre d'enfants,

— la distribution de l'âge des femmes à la dernière naissance.

FÉCONDITÉ ET MORTALITÉ AVANT TROIS ANS D'ÂGE

Les données obtenues dans cette enquête nous ont permis la mise au point d'un schéma d'analyse de la

liaison pouvant exister entre le décès d'un enfant et la naissance de l'enfant suivant. La procédure a été exposée tant dans l'ouvrage cité en référence (p. 81-86) que dans un article (LACOMBE B. et VAUGELADE J., 1969-b). Le tableau tiré du schéma ventile les données selon deux axes : en abscisses l'âge au décès de l'enfant qui ouvre l'intervalle, en ordonnées l'intervalle entre les deux naissances successives. Ceci permet, par le calcul des quotients de fécondité de déterminer la liaison existant entre la fécondité et la mortalité infantile, par l'intermédiaire de l'interruption de l'allaitement. La conclusion est que cette liaison existe. L'arrêt de la lactation, dû soit au décès du premier enfant, soit à son sevrage, entraîne la reprise de la fécondité.

Ceci apparaît dans le tableau IV suivant qui donne la fécondité des femmes ultérieurement fécondes à la troisième naissance.

TABLEAU IV. — FAKAO : Fécondité des femmes fécondes au-delà de la troisième naissance

Intervalle en mois entre une conception et la naissance précédente	Quotients de fécondité	
	Le premier enfant survit au-delà de 30 mois	Après un décès avant 30 mois du premier enfant
27 - 32	0,15	—
21 - 26	0,18	0,02
15 - 20	0,04	0,07
9 - 14	0,01	0,08
0 - 8	—	—

L'obtention de tels renseignements sur la fécondité de régimes non malthusiens nuance la juste observation de L. HENRY (1961 : 625) :

« Les populations où l'on peut avoir des renseignements précis sur l'âge des gens et la date des faits d'état civil pratiquent toutes, et largement, la limitation des naissances. Les populations qui ne la pratiquent pas sont, soit des populations actuelles où il est très difficile d'obtenir des renseignements précis sur l'âge des femmes, la date de mariage, les dates de naissance des enfants, soit des populations du passé ».

MORTALITÉ DANS L'ENFANCE

Un autre type de renseignements importants a été obtenu dans cette enquête : il s'agit de résultats sur la mortalité dans l'enfance.

Pour mémoire, disons dès l'abord que la méthode biométrique de BOURGEOIS-PICHAT (1951) a pu être utilisée et a fourni une évaluation de la mortalité infantile dite endogène et de la mortalité infantile dite exogène. Cette analyse est désormais classique et il est inutile d'insister.

En voici les résultats pour FAKAO :

—	quotient de mortalité infantile	190‰
—	—	—
—	—	endogène 67‰
—	—	exogène 123‰

La cassure de la droite intervient entre les 4^e et 5^e mois.

MORTALITÉ AU SEVRAGE : ANALYSE HISTORIQUE

Dans tous les pays la mortalité infantile (0 an) est très forte et elle baisse ensuite, d'où le fait que les statistiques présentent à part la mortalité infantile et regroupent ensuite les âges de 1 à 4 ans. Il se trouve qu'en Afrique de l'Ouest la mortalité à 1 an est aussi forte que la mortalité à 0 an. Ce fait est d'autant plus important qu'il explique en grande partie le haut niveau de mortalité dans l'enfance trouvé au Sénégal : 45 % des enfants décèdent avant l'âge de 5 ans.

C'est à P. CANTRELLE (1969) que revient la mise en évidence de ce fait important, quoique controversé, qui est à lier au sevrage, Le sevrage a lieu autour de 2 ans d'âge. Ce serait le passage brutal de l'allaitement maternel à une alimentation d'adulte qui pourrait expliquer cette surmortalité au sevrage.

Les données de FAKAO corroborent la thèse de

CANTRELLE quoique nous constatons dans les quotients mensuels de mortalité un replat plutôt que la hausse affirmée trouvée dans les données de CANTRELLE.

Cependant nous avons pu effectuer une analyse historique du phénomène à partir des générations nées en 1945-52 et 1956-63. (Le détail de cette analyse se trouve pages 89-91 et 95-99 de l'ouvrage cité en référence). Les générations anciennes ne présentent pas cette hausse alors que les générations récentes la présentent. Par contre on doit noter que le quotient de mortalité à 0 mois qui est de 300‰ (niveau annuel) pour les générations 1945-52 tombe à 200‰ pour les générations 1956-63. Cependant qu'au 24^e mois les quotients de mortalité sont respectivement de 50‰ et 120‰. Au bout du compte le taux de survie n'a pas changé : à 3 ans la même proportion survit.

Dans le cas de FAKAO il faut noter que l'ouverture d'un dispensaire-maternité date de 1956, et que le niveau de vie a considérablement crû depuis 1950.

Devant cette différence inattendue nous avons procédé à une analyse supplémentaire ventilant les enfants décédés selon le mois de naissance et le mois de décès, regroupés ensuite en trois quadrimestres :

- saison sèche froide, novembre-février
- saison sèche chaude, mars-juin
- saison chaude des pluies, juillet-octobre.

Le sevrage a toujours provoqué une aggravation de la mortalité quand il se produit en saison sèche, surtout en saison sèche chaude. Cependant ce même sevrage, sans effet de surmortalité durant la saison des pluies pour les générations 1945-52, provoque une hausse considérable de la mortalité chez les générations 1956-63. Les enfants de ces générations 1956-63 connaissent autour de 18 mois un niveau de mortalité presque aussi fort qu'à la naissance même.

Une telle observation soulève de très nombreux problèmes (LACOMBE et VAUGELADE, 1969-a).

Le village étudié connaît depuis 1945 une hausse très sensible de son niveau de vie. La disette de soudure a disparu ; l'alimentation s'est qualitativement améliorée par suite de l'extension des activités de pêche, de l'importation continue de matière grasses et de sucre ; l'habitat s'est transformé : les maisons de ciment à toits de tôle forment 80 % des chambres disponibles, les 20 % restant étant en paille (murs et couverture). Le vêtement a cessé d'être un luxe. Une telle modification de l'hygiène ne pouvait pas ne pas avoir d'effet sur la mortalité.

Les conditions sanitaires ont également été influencées par les campagnes de vaccination qui eurent lieu à partir des années 1950. Et la création de la maternité en 1956 a fortement agi sur les conditions de l'accouchement rendant celui-ci moins dangereux pour l'enfant et pour la mère.

Tous ces éléments entrent en ligne de compte pour comprendre que la mortalité infantile ait baissé : les conditions sanitaires à la naissance, le meilleur état de santé des mères et des conditions de vie relativement favorables expliquent cette baisse de la mortalité.

Cependant l'affaiblissement de la protection par les anticorps de la mère au cours de la première année d'âge, l'absence d'une nourriture adaptée au jeune âge (absence de lait en particulier), la mise en contact brutal avec un milieu défavorable sitôt que l'enfant quitte la protection maternelle, le choc affectif de la séparation de la mère (liaison entre le Kwashiorkor, l'abandon maternel, et le rang de naissance) expliqueraient la hausse récente de la mortalité au cours de la seconde année de vie de l'enfant en milieu rural sénégalais.

Les transformations que l'homme provoque dans son écologie ne sont pas suffisamment affirmées pour que son régime démographique soit profondément modifié.

Mais les faits ici décrits ne sont qu'une étape d'un processus et les modifications décelées ne sauraient guère cesser.

Conclusion

Telle est, présentée en grandes lignes, la méthode employée pour utiliser des registres paroissiaux comme sources de données démographiques. La confrontation d'un dépouillement de documents paroissiaux avec une enquête démographique rétrospective et un recensement a montré son intérêt en produisant des données originales et d'une grande finesse. Le mouvement se prouve en marchant. (Notons d'ailleurs que cette méthode peut être appliquée là où l'état civil est correct).

La question de l'extension d'une exploitation de tels documents (registres paroissiaux ou état civil) ne peut être tranchée actuellement tant que d'autres expériences semblables à celle qui est relatée ici n'auront pas eu lieu. Elle reste donc en suspens et hors de notre propos.

L'objection principale que soulèvent de telles études ponctuelles est leur manque de représentativité. Mais quelle est l'étude qui soit représentative d'autre chose que de son objet dans les limites tracées par sa méthode et sa problématique ?

Quoiqu'elle soit statistique, cette recherche est une étude de cas et en tant que telle se situe dans un approfondissement des connaissances et non dans leur extension (« horizontale » pourrait-on dire). La problématique ici en œuvre est la mise en évidence de la liaison statistique entre faits par l'intermédiaire de leur liaison réelle. Les événements successifs d'une biographie peuvent alors être véritablement analysés, que ces événements soient renouvelables (accouchements chez une femme) ou non (décès, sevrage...).

Une étude à large échelle peut effectuer de semblables recherches mais le coût en est tel que les exemples sont rares. Au mieux les enquêtes véritablement quantitatives comparent des séries indépendantes portant sur une même population à une période donnée et cherchent à déceler concordances et corrélations.

Les études à petite échelle ont l'avantage inestimable d'être des études-tests qui mettent en évidence certaines questions et en controversent d'autres par l'approfondissement des analyses. Elles permettent aussi la mise au point de nouvelles méthodes de recueil et de nouvelles procédures de recherche.

La faible masse — relative — des données permet toujours de reprendre à son début l'ensemble de l'exploitation pour intégrer de nouvelles informations sans entraîner pour autant des coûts prohibitifs eu égard à l'incertitude des résultats. Cette possibilité de « retour aux sources », c'est-à-dire de ré-examen de l'ensemble du travail, en fonction de questions nées de ce même travail, plaide grandement en faveur des enquêtes restreintes. En effet, menées par un petit nombre de personnes (quand ce n'est pas seul ce qui a été le cas pour notre étude), il est possible d'assouplir les critères de recueil et de recueillir des informations a priori non-pertinentes. Ceci n'est guère possible dans les enquêtes portant sur des populations nombreuses et réalisées avec l'aide d'un important personnel. Pour assurer l'homogénéité de l'information recueillie dans ces dernières enquêtes il est nécessaire de circonscrire étroitement la réalité étudiée et donc de définir très strictement les critères de collecte.

Cette ouverture intellectuelle réintégrant le « hasard » à des fins de recherche et portant attention

aux particularités du cas étudié (il n'est point de détails à ce niveau d'étude), cette souplesse dans le recueil des données nous semble l'atout majeur d'un tel genre de recherche.

Notre conclusion nous est tout naturellement fournie par la citation d'un texte de P. BOURDIEU, J.C. CHAMBOREDON et J.C. PASSERON tiré de : *Le Métier de sociologue* (1968 : 62-63) :

« Il suffit d'avoir une fois tenté de soumettre à l'analyse secondaire un matériel recueilli en fonction d'une autre problématique, si neutre soit-elle en apparence, pour savoir que les *data* les plus riches ne sauraient jamais répondre complètement et adéquatement à des questions pour lesquelles et par lesquelles ils n'ont pas été construits. Il ne s'agit pas de contester par principe la validité de l'utilisation d'un matériel de seconde main, mais de rappeler les conditions épistémologiques de ce travail de retraduction qui porte toujours sur des faits construits — bien ou mal — et non sur des données ».

BIBLIOGRAPHIE

(La bibliographie est placée en fin de l'article suivant, p. 339)